



Casier judiciaire et risques professionnels

Par **audreyh**, le **21/02/2015** à **19:09**

Bonjour,

Un ami ayant frappé quelqu'un avec un objet en terre cuite va passer devant le tribunal. Que risque-t-il sachant qu'il n'a pas de casier, qu'il s'est rendu à la police et que la victime a eu moins de 8 jours d'ITT?

Comment faire pour que la peine n'apparaissent pas sur son casier? en effet cela lui serait préjudiciable pour les concours qu'il souhaite.

Merci de vos réponses

Par **moisse**, le **22/02/2015** à **08:48**

Bonjour,

Il confie sa défense à un avocat pénaliste.

Il lui fait demander la dispense d'inscription au bulletin n°2.